

## Vers une action unilatérale

Denise Truax

Numéro 17, août 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/43945ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)

1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Truax, D. (1981). Vers une action unilatérale. *Liaison*, (17), 5-5.

# Vers une action unilatérale

L'Association canadienne-française de l'Ontario décidait, en juin de cette année, de transformer son service d'animation en un service de développement communautaire qui poursuivrait des objectifs dans six grands secteurs d'activité: l'économique, le social, le culturel, les sports et loisirs, les communications et l'éducation.

Nous tenons à louer cette initiative dans la mesure où elle donne finalement suite aux sévères critiques faites à l'endroit de ce service durant les dernières années. On se souviendra, à ce sujet, des rapports Lavoie (1978), Tanguay (1979) et Ravault (1981). Il était donc plus que temps que l'ACFO entreprenne une remise en question sérieuse de son service d'animation, surtout quand on sait que celui-ci représente le service d'animation le plus important pour les francophones de la province, avec un budget global qui va chercher dans les \$800,000.

Un facteur me trouble, cependant, dans la réflexion présentement entreprise par l'ACFO: c'est la **décision** unilatérale que celle-ci a prise de se donner des objectifs de développement culturel. Que l'ACFO assume une part de responsabilité dans la poursuite de ce développement, cela n'est pas, en soi, répréhensible; ce qui est pourtant surprenant, sinon inquiétant, c'est que l'ACFO ait décidé de se lancer dans ce domaine sans qu'une consultation préalable — même minimale — n'ait été effectuée auprès des divers organismes qui oeuvrent déjà dans ce domaine depuis un bon nombre d'années; sans, non plus, que l'ACFO ait été mandatée par ces mêmes organismes pour assumer une part des responsabilités de développement culturel.

L'ACFO compte, il est vrai, sur son assemblée annuelle à la fin du mois d'août pour faire préciser son mandat culturel. A ce sujet, nous tenons à souligner que seulement deux des quelques dix organismes culturels franco-ontariens sont affiliés à l'ACFO. Ceux-ci ne sauraient, à eux seuls, parler au nom de l'ensemble des travailleurs et des promoteurs culturels de la province, dresser le bilan du travail accompli dans ce secteur depuis dix ans et établir, en conséquence, les besoins et les objectifs en fonction desquels l'ACFO pourrait agir.

Considérant, dès lors, que la "culture" représente un tout nouveau secteur d'activité pour l'ACFO et qu'il constitue, en ce sens, un dossier sur lequel il lui manque plusieurs données;

Considérant, également, que la majorité des organismes culturels ne sont pas affiliés à l'ACFO et, donc, qu'ils ne sont pas adéquatement représentés lors de son assemblée annuelle;

Et, afin de respecter la communauté culturelle et le développement que celle-ci accomplit depuis plusieurs années, sans l'aide de l'ACFO,

**NOUS RECOMMANDONS** fortement à l'assemblée annuelle de mettre en veilleuse, pour au moins un an, les projets de développement culturel de l'ACFO.

L'ACFO pourrait profiter de cette année pour effectuer une consultation dans le milieu culturel; pour apprendre à connaître les organismes qui y travaillent déjà et identifier les secteurs qui ont besoin de services... et de quels types; finalement, pour questionner les motifs (s'il y a) qui font que la plupart de ces organismes ne lui sont pas affiliés.

S'il est relativement facile de reconnaître que "du côté franco-ontarien (...) l'industrie culturelle doit être fortement stimulée" (1) ce n'est cependant que par une véritable concertation des individus et organismes déjà impliqués dans ce développement que cette stimulation pourra se faire et avoir quelque chance de réussir.

En tant que dernière-venue dans ce secteur, il revient à l'ACFO d'entreprendre des démarches et des consultations auprès des organismes culturels.

denise truax

1. Yves Breton, "De l'animation au développement", in *Le Temps*, juillet 1981, p. 5.